



Corporation
de développement
communautaire de
Côte-des-Neiges

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Projet Dormakaba à Namur–Hippodrome : la communauté de Côte-des-Neiges exprime de fortes réserves et exige des garanties fermes

Montréal, le 26 août 2026 — C'est aujourd'hui qu'a lieu, à l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, la consultation publique sur le projet Dormakaba. La Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (CDC), Projet Genèse et le Comité logement L'ŒIL [déposent conjointement un mémoire](#), dans une démarche concertée au sein de la Table d'habitation sociale de Côte-des-Neiges, dans lequel ils somment la Ville et l'arrondissement d'obtenir des garanties fermes, chiffrées et vérifiables avant d'autoriser ce projet de plus de 1 200 logements aux 7301, boulevard Décarie et 5150-5160, rue Namur.

« Ce projet est le premier grand test de la vision portée par la Ville et l'arrondissement pour Namur–Hippodrome. Le laisser passer sans exiger de véritables garanties enverrait un signal clair à tous les promoteurs qui suivront : les engagements d'inclusion sociale ne sont que des vœux pieux », dénonce Alimatou Touré, directrice générale de la CDC.

Un projet approuvé sans véritable acceptabilité sociale

Le projet est autorisé par le biais de l'article 145.45, un pouvoir conçu comme une réponse exceptionnelle à la crise du logement, qui permet de contourner le processus régulier de projet particulier (PPCMOI) et d'éviter toute possibilité d'approbation référendaire. La communauté s'inquiète qu'un pouvoir devant être limité et destiné à accélérer le logement social et abordable serve plutôt à accorder d'importantes dérogations à un projet largement destiné au marché, sans contrepartie à la hauteur des droits accordés.

Cinq enjeux principaux soulevés par le mémoire

Le mémoire déposé aujourd'hui identifie cinq enjeux principaux :

- Démontrer, chiffrer et garantir l'abordabilité réelle promise par le promoteur, plutôt que de se fier à un financement de la SCHL encore incertain et dont la durée est limitée;
- Appliquer pleinement le Règlement pour une métropole mixte, avec une cible minimale de 20 % de logements sociaux et communautaires directement sur le site;
- Corriger le déséquilibre criant de la typologie résidentielle, qui ne prévoit que 10 % de logements de trois chambres pour un projet de plus de 1 200 unités, et fixer une cible minimale de 20 % de logements de trois chambres et plus;
- Sécuriser dès maintenant le centre sportif municipal promis, avec un contrôle public réel, un échancier ferme et une tarification accessible;
- Encadrer strictement l'usage de l'article 145.45 et se doter d'un cadre réglementaire plus rigoureux pour les futurs développements de Namur, afin qu'il ne devienne pas la voie normale pour éviter les obligations réglementaires.

« On ne construit pas Namur–Hippodrome un projet à la fois en accordant chaque fois des passe-droits. Ce que la Ville et l'arrondissement décident aujourd'hui pour Dormakaba va nécessairement créer un précédent, et on ne veut pas que ça devienne une tentation à répétition pour les projets et le développement qui suivront dans le secteur. », ajoute Alimatou Touré.

La CDC de Côte-des-Neiges invitent les personnes résidentes qui souhaitent se mobiliser à se joindre à eux pour faire entendre leur voix dès aujourd'hui à la consultation publique, afin que la transformation de Namur–Hippodrome bénéficie d'abord aux ménages du quartier. Nous y serons.

À propos de la CDC de Côte-des-Neiges

La Corporation de développement communautaire (CDC) de Côte-des-Neiges est un regroupement multisectoriel d'organismes communautaires. Elle soutient les organismes du milieu, favorise la participation du mouvement communautaire au développement social de Côte-des-Neiges et agit comme porte-voix collectif afin d'améliorer la vie du milieu communautaire et de la population. Elle est notamment l'organisme porteur de la Table d'habitation sociale de Côte-des-Neiges, de la Table de quartier de Côte-des-Neiges et du Comité communauté pour l'Hippodrome (CoCoH). La Table d'habitation sociale constitue une instance de concertation sur les enjeux de logement social du quartier, tandis que le CoCoH est un espace de concertation du milieu autour du développement de l'Hippodrome.

– 30 –

Source :

Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges
Mohammad-Afaaq Mansoor
Chargé de projet Namur-Hippodrome
namurhippodrome@conseilcdn.qc.ca 438-499-4319